

Fonds de revenu de retraite

Comprendre les pourcentages de retrait minimal

Le gouvernement fédéral a établi des pourcentages de retrait minimal au titre d'un fonds de revenu de retraite (FRR). Le montant de retrait minimal est établi en fonction de l'âge au début de l'année et de la valeur de votre fonds au 31 décembre de l'année précédente. Vous devez au moins retirer le montant minimal chaque année après la première année à laquelle votre FRR est établi. Vous pouvez retirer plus que le montant minimal, mais il peut y avoir des incidences fiscales. Bien que le revenu généré par le FRR soit libre d'impôt, les montants versés sont imposables.

Âge	Minimum (%)	Âge	Minimum (%)	Âge	Minimum (%)
60 ans	3,33%	72 ans	5,40%	84 ans	8,08%
61 ans	3,45%	73 ans	5,53%	85 ans	8,51%
62 ans	3,57%	74 ans	5,67%	86 ans	8,99%
63 ans	3,70%	75 ans	5,82%	87 ans	9,55%
64 ans	3,85%	76 ans	5,98%	88 ans	10,21%
65 ans	4,00%	77 ans	6,17%	89 ans	10,99%
66 ans	4,17%	78 ans	6,36%	90 ans	11,92%
67 ans	4,35%	79 ans	6,58%	91 ans	13,06%
68 ans	4,55%	80 ans	6,82%	92 ans	14,49%
69 ans	4,76%	81 ans	7,08%	93 ans	16,34%
70 ans	5,00%	82 ans	7,38%	94 ans	18,79%
71 ans	5,28%	83 ans	7,71%	95 ans et plus	20,00%

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Les renseignements fournis sont réputés être exacts; leur exactitude n'est cependant pas garantie. ^{MD} indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1845FRR2020/06/30J

📍 L'Équitable, Compagnie d'assurance vie du Canada 📞 1 800 722-6615 🌐 www.equitable.ca/fr